

Profil d'exigences

Membres de la commission assurance qualité (CAQ)

Contremaître sanitaire I maître sanitaire I projeteur/euse sanitaire

Contremaître en chauffage I maître chauffagiste

Contremaître en ferblanterie I maître ferblantier/ère I chef/cheffe de projet en technique du bâtiment

Exigences générales	Exigences professionnelles	Exigences personnelles
<ul style="list-style-type: none">• Sens de la négociation• Disposition à investir du temps• Indépendance par rapport aux prestataires• Représentation du profil professionnel• Contrat de travail auprès d'un membre suissetec• Bonne expression orale et écrite en français et orale en allemand	<ul style="list-style-type: none">• Diplôme de maître dans le domaine de la technique du bâtiment concerné ou de chef/cheffe de projet en technique du bâtiment• Expérience de plusieurs années et activité actuelle dans le domaine de la technique du bâtiment concerné ou en fonction chef/cheffe de projet en technique du bâtiment	<ul style="list-style-type: none">• Esprit d'équipe• Respect de la confidentialité• Capacité à argumenter, à donner des feed-back et à résoudre des conflits• Souci de la qualité• Fiabilité et engagement

NOUS, LES TECHNICIENS DU BÂTIMENT

Tâches	Investissement en temps (par année)	Indemnisation
<ul style="list-style-type: none"> • Ediction et actualisation des directives • Sélection et formation des experts aux examens • Décision quant aux admissions aux examens • Définition des contenus et exigences des modules • Traitement des demandes • Assurance qualité du profil professionnel • Responsabilité quant au respect du règlement pour la conduite des examens 	<ul style="list-style-type: none"> • Séances CAQ : Env. 2 jours • Participation à la remise des diplômes : Env. ½ jour • Travail individuel à domicile : Env. 2 jours 	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnités journalières • Frais de déplacement • Indemnisation du temps de déplacement (équivalent aux frais de déplacement) • Repas/nuitées (si nécessaire pour des raisons d'organisation) • Le règlement des frais de suissetec en vigueur s'applique.

Une double fonction de membre de la commission assurance qualité et d'expert(e) aux examens n'est pas possible.

Intéressé(e) ?

En cas d'intérêt, nous vous prions de compléter le **formulaire** jusqu'au **14 mars 2025** : <https://forms.office.com/e/MidPSG3Gd7>.

Le secrétariat des examens (examen@suissetec.ch, + 41 43 244 73 45) se tient volontiers à votre disposition pour toute question.